



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23  
Pouvoirs : 5  
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

**ABSENT :** BEUNEL Philippe

**Secrétaire de séance :** J-Romuald MINEREAU

### DELIBÉRATION N°144

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

### OBJET : AVENANT À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF DE LA VIENNE-COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT - 2021/2024 -

Il est rappelé au conseil municipal que par délibération du 7 décembre 2017, la commune avait signé un **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)** avec la CAF de la Vienne pour la période couvrant les années 2017 à 2020.

Ce contrat visait à soutenir l'offre d'accueil proposé sur la commune aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en apportant une prestation financière pour le fonctionnement des services suivants :

- Le multi-accueil,
- Le relais assistantes maternelles,
- L'accueil de loisirs sans hébergement,
- L'accueil périscolaire,
- Le Point Jeunes.

Le CEJ finançait également deux postes : celui de coordinateur(trice) enfance et jeunesse et celui de coordinateur (trice) des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les montants perçus par la commune se sont élevés à :  
- 216 971,01 euros pour l'année 2017,

